

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

MAR 0 -

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

UN/SA COLLECTION

**2040<sup>e</sup>** SÉANCE : 26 OCTOBRE 1977

NEW YORK

### TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                               | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2040) .....                                                                                                                                                | 1           |
| Adoption de l'ordre du jour .....                                                                                                                                                             | 1           |
| La question de l'Afrique du Sud :                                                                                                                                                             |             |
| Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité<br>par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des<br>Nations Unies (S/12420) ..... | 1           |

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2040<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le mercredi 26 octobre 1977, à 15 h 30.

*Président* : M. Rikhi JAIPAL (Inde).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2040)

#### 1. Adoption de l'ordre du jour.

#### 2. La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420).

*La séance est ouverte à 16 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises par le Conseil aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, du Botswana, de la Guinée, du Nigéria, du Sénégal, du Togo, de la Tunisie et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Bedjaoui (Algérie), M. Baroodi (Arabie Saoudite), M. Tlou (Botswana), M. Camara (Guinée), M. Garba (Nigéria), M. Kamara (Sénégal), M. Kodjovi (Togo), M. Mestiri (Tunisie) et M. Dinh Ba Thi (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de la Guyane, du Lesotho, du Niger et de la République-Unie du Cameroun, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Je me

propose donc, selon la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. En raison du nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, je prie les représentants de la Guyane, du Lesotho, du Niger et de la République-Unie du Cameroun d'occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils souhaiteront prendre la parole.

*Sur l'invitation du Président, M. Jackson (Guyane), M. Molapo (Lesotho), M. Poisson (Niger) et M. Oyono (République-Unie du Cameroun) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

4. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du texte révisé des quatre projets de résolution présentés par les délégations du Bénin, de la Jamahiriya arabe libyenne et de Maurice sous les cotes S/12309/Rev.1, S/12310/Rev.1, S/12311/Rev.1 et S/12312/Rev.1. A un stade ultérieur de nos délibérations, j'inviterai le représentant de Maurice à présenter ces projets.

5. M. RIOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : A la demande de l'ambassadeur Mestiri de la Tunisie et du représentant de Sri Lanka, l'ambassadeur Amerasinghe, et en raison de la pression de la communauté internationale, le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus, en sa qualité d'organe principalement chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, afin de prendre les mesures qu'appelle la nouvelle vague de violence que le régime raciste de Pretoria a déclenchée avec une virulence sans pareille contre la population autochtone de l'Afrique australe. Les moyens d'information qui appelaient à la conciliation ou qui réclamaient justice ont été fermés sans préavis et leurs rédacteurs en chef ont été emprisonnés ou menacés. Devant de pareils abus, les amis traditionnels de l'Afrique du Sud eux-mêmes se sont vus obligés de réfléchir sérieusement à la gravité du problème. Il y a tout lieu de penser qu'ils ne seront plus des témoins indifférents de la tragédie africaine. Certains ont rappelé leurs ambassadeurs pour consultations dans un geste de désaveu solennel des abus du racisme déchaîné.

6. C'est par une coïncidence fort intéressante que, sous la direction d'un représentant de l'Inde, nous soyons une fois de plus appelés à examiner, à l'un de ses moments critiques, la question de l'Afrique du Sud. Ce sont en effet des

émigrants de l'Inde qui, sous la direction du vénérable mahatma Gandhi, ont pour la première fois levé l'étendard de la rébellion contre les pratiques indignes de la discrimination en Afrique du Sud. Aujourd'hui, alors que le racisme, redoutable et assiégé, a recours aux excès les plus répugnants, nous retrouvons les descendants de ceux qui s'étaient levés avec le mahatma Gandhi aux côtés de leurs frères d'Afrique pour faire face à la terreur, résolus à donner leur vie elle-même pour que leurs enfants aient le droit de vivre véritablement libres.

7. Hommes et femmes à travers le monde se sont émus et justement indignés de cette nouvelle vague d'agression contre les droits de l'homme et les libertés fondamentales de la part des racistes pleins d'arrogance. La question est devenue si grave qu'elle ne se prête plus à des palliatifs ni à des solutions partielles. Je ne vois pour le Conseil qu'une possibilité, à savoir l'adoption de mesures énergiques qui mettent définitivement fin aux massacres et aux tortures qui ont été institutionnalisés par le gouvernement de l'*apartheid* dirigé par M. Vorster.

8. Nous avons écouté avec la plus grande attention les déclarations faites devant le Conseil par le représentant de la Tunisie au nom de l'Organisation de l'unité africaine [2036<sup>e</sup> séance], par M. Sibeko, représentant du Pan Africanist Congress [ibid.], et par d'autres fils illustres de l'Afrique. Tous nous ont adressé des appels dramatiques qui ne sauraient demeurer sans écho de la part du Conseil. Leurs déclarations nous ont profondément convaincus que tout attermoiement ou toute abstention ne pourraient qu'encourager les fanatiques de la minorité blanche d'Afrique du Sud à renforcer leurs mesures répressives, compromettant davantage encore la paix non seulement en Afrique mais dans le monde entier. A notre avis, l'heure du jugement a sonné. Il nous appartient maintenant d'appliquer les justes mesures capables de panser les plaies ouvertes dans le coeur du peuple africain par plus de 300 années de domination étrangère et coloniale.

9. Pendant des années, le Conseil de sécurité s'est réuni en vue de trouver une solution au problème de l'Afrique du Sud. Il a adopté des résolutions qui condamnent énergiquement le régime et défendent les victimes de la violence et de la répression. Ces résolutions exigent que prennent fin les crimes commis quotidiennement contre la population autochtone de l'Afrique du Sud, ainsi que dans le Territoire usurpé de Namibie. Ces résolutions désavouent non moins énergiquement la politique de bantoustanisation qui, chacun le sait, n'est autre chose qu'un subterfuge, une supercherie, une tentative, vaine d'ailleurs, des maîtres de l'*apartheid* pour châtier la rébellion du peuple africain.

10. Comme on le voit, le gouvernement de la minorité blanche en Afrique du Sud fait depuis bien longtemps la sourde oreille aux exigences de l'Organisation des Nations Unies. Il ne s'est pas contenté d'ailleurs de passer outre à ses appels; il est allé jusqu'à se moquer des exhortations l'invitant à revenir à la raison. Loin de se diriger dans cette voie, il a affermi sa tyrannie, qu'il a rendue plus ignominieuse encore. Des étudiants, des journalistes, des paysans, des enfants, des hommes et des femmes ont été les victimes de cette aberration raciale, à laquelle il importe de mettre un terme coûte que coûte.

11. On a dit bien souvent à juste titre que le régime de l'Afrique du Sud ne peut exister que grâce à l'assistance qu'il reçoit d'autres puissances, particulièrement dans le domaine économique. C'est pourquoi je me permets d'adresser un appel pressant aux gouvernements qui ont d'étroites relations avec l'Afrique du Sud — et certains sont représentés au sein du Conseil — pour qu'avec tout le sérieux et toute l'honnêteté dont ils sont capables ils usent de leur influence auprès des dirigeants sud-africains afin que ceux-ci reviennent à la raison et recherchant la meilleure manière de transmettre sans plus de retard leurs pouvoirs au gouvernement de la majorité pour que les libertés fondamentales du peuple soient assurées. Plus tôt cela sera fait, mieux cela vaudra.

12. Nous ne voulons pas nous appesantir sur une longue énumération des crimes commis par le système de l'*apartheid*; ils ne sont que trop bien connus et il ne servirait de rien de les rappeler. Mais, je le répète, nous sommes certains que l'heure des discours et des longs exposés sur cette douloureuse affaire est révolue. En d'autres termes, le moment des décisions est venu, et la délégation panaméenne est en mesure d'appuyer toute proposition tendant à ce que ces décisions soient prises, et surtout qu'elles soient scrupuleusement appliquées.

13. Je termine cette brève déclaration en précisant catégoriquement que le Gouvernement du Panama et son peuple, dans un geste de fraternité, soutiennent les 20 millions de victimes de l'*apartheid* et les encouragent à poursuivre la lutte dans la certitude que leur triomphe est proche.

14. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

15. M. CAMARA (Guinée): Mon intervention de cet après-midi sur l'Afrique australe sera brève car presque tout a été dit et redit sur cette brûlante question d'actualité.

16. Ce mois d'octobre, qui coïncide avec l'anniversaire du très vénéré mahatma Gandhi, est marqué aussi par l'accession à la présidence du Conseil de sécurité de l'éminent représentant de l'Inde, pays ami qui, dès le lendemain de son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies, a tenu à faire inscrire la question de l'*apartheid* à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Tout en vous adressant nous félicitations pour cette heureuse distinction, qui nous satisfait, permettez-nous, Monsieur le Président, de nous réjouir des rapports amicaux et fraternels qui unissent votre grand pays à la République de Guinée.

17. L'année écoulée a marqué une période décisive dans l'histoire de l'Afrique du Sud, où, depuis le massacre de Soweto le 16 juin, la résistance populaire s'est étendue à tout le pays.

18. Le régime sud-africain aux abois, incapable de mettre de l'ordre dans ses affaires et de préserver la paix et la sécurité, n'a jamais renoncé à perpétrer les agressions les plus barbares contre les pays africains voisins, tout en écrasant sans pitié les populations noires réduites à la douloureuse situation de l'esclave taillable et corvéable à

merci. Mais l'histoire nous enseigne qu'un homme qui en exploite un autre, qu'un homme qui en opprime un autre, ne saurait être un homme libre et que plus l'appareil d'oppression du régime de l'*apartheid* ira se renforçant plus la colère du peuple se fera terrible. Ainsi, de manifestation pacifique en manifestation pacifique, le peuple frère d'Afrique du Sud a attiré l'attention de l'opinion mondiale sur les crimes odieux perpétrés chaque jour contre lui. A la résistance pacifique des jeunes enfants de Soweto, comme ce fut le cas à Sharpeville, les sbires de Vorster ont répondu par une violence indescriptible.

19. En 1977, très préoccupé par la situation qui prévaut en Afrique australe, et particulièrement en Azanie, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner les mesures à prendre afin de restaurer la paix et la justice dans cette région éprouvée de notre continent. Au mois de mars, face à la volonté de certains des ses membres, et non des moindres, le Conseil s'est accordé un temps de réflexion qui a excédé sept mois. Les tenants de l'*apartheid* profitant de ce sursis, se sont livrés depuis à des pratiques sauvages et de plus en plus meurtrières. Face aux milliers de victimes innocentes d'un régime décrié qui n'est disposé à entendre que la voix de la violence, si le Conseil hésitait tant soit peu à prendre ses responsabilités, c'est la paix universelle qui se trouverait compromise.

20. Mon pays, la République de Guinée, a toujours dénoncé le régime sud-africain et ma délégation n'a jamais cessé de préconiser une action énergique immédiate de la part du Conseil car Vorster prouve chaque jour qu'il n'est pas disposé à écouter ses alliés occidentaux, et encore moins l'Organisation des Nations Unies.

21. Face à cette arrogance du Gouvernement de Pretoria, nous approuvons les mesures suivantes : l'embargo sur les armes, l'embargo sur le pétrole, la rupture de toute forme de coopération avec ce régime odieux.

22. Ma délégation soutient sans réserve les propositions formulées dans les projets de résolution soumis à votre appréciation par le Bénin, la Libye et Maurice. Nous estimons qu'il s'agit là d'un minimum à accorder aux populations martyres d'Afrique australe, où l'homme noir, relégué au rang de bête de somme dans son propre pays par des usurpateurs cyniques, est privé de tous les droits.

23. Les pays hostiles à la lutte armée ont maintenant la preuve de la justesse de ce choix, qui est le seul qui s'impose pour venger les victimes de l'*apartheid* et restituer à l'homme noir d'Afrique du Sud la liberté et la dignité injustement confisquées par les assassins de Pretoria.

24. Aussi, tout en condamnant vigoureusement le régime raciste sud-africain pour la répression massive et pour les actes de violence perpétrés contre les populations africains de la région, ma délégation réitère son soutien total aux dispositions contenues dans les projets de résolution S/12309, S/12310, S/12311, S/12312 du 29 mars 1977, qui ont fait ce jour l'objet d'une révision, et espère que les membres du Conseil écouteront l'appel lancé par la communauté mondiale pour faire enfin triompher la liberté, l'égalité et la justice en Afrique du Sud et restituer aux fils authentiques de ce pays leurs droits imprescriptibles.

25. La responsabilité de sauvegarder la paix et la sécurité universelles, qui est la raison d'être du Conseil de sécurité, doit être assumée avec courage et détermination. Aucune considération, fût-elle d'ordre économique ou autre, ne saurait entraver l'adoption et l'application rigoureuse de mesures propres à sauvegarder la paix universelle.

26. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays. J'ai été très sensible au rappel qu'il a fait de l'anniversaire du mahatma Gandhi, à la date du 2 octobre.

27. L'orateur suivant est le représentant de la Guyane. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

28. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais tout d'abord exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation aux membres du Conseil pour m'avoir permis de participer à ce débat sur la situation en Afrique du Sud. Je tiens également à vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation est heureuse de vous voir à la présidence de ces débats. Car, entre autres choses, c'est votre pays, l'Inde, qui, en 1946, a le premier soulevé à l'Organisation des Nations Unies la question du caractère répréhensible du comportement de l'Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que votre présidence au cours de ce mois d'octobre vous permettra d'exercer les responsabilités que ce poste vous confère et que les travaux du Conseil se dérouleront sous le signe de la cordialité, de la sagesse, du tact et de l'habileté diplomatique dont vous êtes si généreusement doué. Nous sommes convaincus également que votre engagement personnel à la poursuite de ce qui est droit et de ce qui est juste influera sur les décisions que le Conseil adoptera à la conclusion de ces débats.

29. Comme chacun le sait, l'Organisation des Nations Unies se préoccupe depuis une génération du phénomène que constitue l'*apartheid*. Au cours de cette période, les archives de l'Organisation ont accumulé un monceau de documents et de résolutions représentant la chronique des activités du régime d'*apartheid* à Pretoria et contenant les conclusions et décisions de l'Organisation. Ces documents, ces résolutions, ces décisions reflètent l'horreur ressentie par les peuples du monde entier à l'égard de l'*apartheid*. Nombreux ont été les appels et les exhortations adressés au régime sud-africain pour qu'il s'amende. Nombreuses ont été les condamnations de ses actes. Qu'il me suffise de dire que la réaction des racistes de Pretoria a été arrogante et brutale. La réponse a toujours été une répression impitoyable de voix qui s'élevaient en Afrique du Sud contre l'oppression et qui réclamaient à grands cris la liberté en dénonçant le défi persistant porté à l'Organisation par le régime d'*apartheid*.

30. Il y a trois ans, en octobre 1974, le Conseil a eu un débat approfondi sur l'avenir des rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud. Le Conseil n'a pas été en mesure de prendre une décision en raison des vetos émis par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni. Si je rappelle aujourd'hui ce débat, ce n'est pas pour relancer la proposition d'alors qui demandait l'expulsion de l'Afrique du Sud. Si je le fais, c'est pour essayer de recréer

l'atmosphère de l'époque et de revoir certaines des positions qui s'étaient alors exprimées en ce qui concerne la dynamique du changement en Afrique du Sud raciste. Je crois en effet qu'une telle analyse, enrichie par une évaluation précise des événements qui ont suivi et par tout le jeu des forces qui sous-tendent cette évolution, peut utilement éclairer le Conseil sur les mesures qu'il peut et doit prendre en vertu des dispositions de la Charte.

31. Prenant la parole au Conseil le 24 octobre 1974 [1800<sup>e</sup> séance], le représentant de la clique minoritaire raciste, qui détient aujourd'hui le "portefeuille" des affaires étrangères, a dit entre autres : "Nous ferons tout en notre pouvoir pour nous éloigner de la discrimination fondée sur la race ou la couleur". Plus tard, Vorster, le dirigeant de cette clique raciste, a laissé entendre que des changements étaient imminents quand il a dit : "Si ceux qui critiquent l'Afrique du Sud lui donnent sa chance, ils seront surpris de ce qu'aura fait le pays d'ici six mois à un an".

32. A l'époque, certains membres du Conseil ont accueilli ces paroles avec quelque optimisme. Le représentant de la France d'alors, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, a dit [1808<sup>e</sup> séance] :

"... notre monde évolue, la situation de l'Afrique évolue. Elle s'est modifiée depuis l'an dernier dans le voisinage immédiat de l'Afrique australe. De nouveaux facteurs apparaissent, dont ceux qui sont les plus obstinément hostiles à tout changement doivent et devront tenir compte. Peut-être le font-ils déjà ou seront-ils enfin amenés à le faire en constatant notre impatience unanime."

33. L'ambassadeur Ivor Richard du Royaume-Uni a lui aussi évoqué cet aspect de la question. Expliquant pourquoi son gouvernement s'opposait à l'expulsion de l'Afrique du Sud, il a dit [ibid.] :

"Elle rendrait difficile, voir impossible, pour l'Organisation de sonder et d'exploiter les déclarations faites récemment, tant ici qu'en Afrique du Sud, qui permettent d'espérer un changement dans la bonne voie."

Dans la même intervention, l'ambassadeur Richard ajoutait :

"Dans la déclaration qu'a faite le 24 octobre le représentant de l'Afrique du Sud, il nous a parlé de progrès vers la fin de la discrimination raciale. On nous a dit que d'autres progrès allaient être réalisés."

L'ambassadeur Richard a alors évoqué l'attitude du régime vis-à-vis de deux autres questions qui, à ce stade, ne nous intéressent peut-être que marginalement. Parlant des remarques faites à propos de ces questions, il disait :

"Attendons que ces promesses soient honorées, que les espoirs suscités soient réalisés et que l'Afrique du Sud fasse concorder ses actes et ses paroles. Il est très tard, mais, à notre avis, il n'est pas trop tard."

Enfin, expliquant avec quelle réticence son gouvernement avait décidé de s'opposer à la proposition d'expulsion, l'ambassadeur Richard ajoutait :

"Ce faisant, nous donnons à l'Afrique du Sud une nouvelle occasion de mettre de l'ordre dans ses affaires. J'espère qu'elle saura reconnaître le poids de l'opinion internationale opposée à sa politique. J'espère qu'elle écoutera attentivement les voix que nous avons entendues dans cette salle. J'espère qu'elle agira en conséquence."

34. De son côté, l'ambassadeur Scali, parlant au nom des Etats-Unis, déclarait [ibid.] :

"Nous sommes réconfortés par certaines paroles encourageantes prononcées dans cette même salle par le représentant de l'Afrique du Sud. Le 24 octobre, il a laissé entendre lui-même que le Gouvernement sud-africain ne réagissait pas dans le vide mais faisait écho aux événements du monde, et notamment à la condamnation, au sein de notre organisation internationale, de l'*apartheid* en Afrique du Sud et de la politique pratiquée en Namibie et en Rhodésie."

Dans la même intervention, en expliquant pourquoi, selon lui, l'expulsion n'était pas un moyen souhaitable d'assurer que le régime de Pretoria se conforme aux résolutions de l'ONU, l'ambassadeur Scali disait :

"Mon gouvernement estime que cette attitude de tout ou rien serait une grave erreur stratégique, surtout à un moment où nous avons entendu s'élever d'Afrique du Sud des voix qui sont peut-être les voix nouvelles de la conciliation. Ces nouvelles voix devraient être mises à l'épreuve."

35. Ainsi, il y a trois ans, certains membres de la communauté internationale, et parmi eux des membres permanents du Conseil, espéraient que le sentiment d'horreur exprimé par la majorité à l'égard de l'*apartheid*, le poids de la condamnation portée par l'Organisation des Nations Unies, l'application d'un embargo volontaire sur les armes et les déclarations de bonnes intentions des porteparole du régime de Vorster entraîneraient des changements dans la politique du régime de Pretoria.

36. Plus récemment, en mars dernier, le Conseil de sécurité a discuté de la situation en Afrique du Sud. Ces discussions ont beau n'avoir pas abouti, certains milieux avaient encore un peu d'optimisme et pensaient que des changements surviendraient. Mais, aujourd'hui, ils ne doivent plus être nombreux à éprouver cet optimisme. La récente vague de répression du régime de Vorster a de quoi ébranler la confiance du croyant le plus fervent.

37. Si l'on considère les choses objectivement, on constate que les raisons immédiates qui nous ont conduits à nous réunir sont en réalité partie d'un tout. En effet, en 1960, Sharpeville, a cruellement gravé dans les pages de l'histoire un épisode de l'inhumanité de l'*apartheid*. En 1976, Soweto a montré le courage de la jeunesse et sa détermination de démanteler les fortifications de l'*apartheid*.

38. Les actes récents du régime de la minorité à Pretoria étaient destinés à contrecarrer les forces de la liberté en Afrique du Sud et ne sont donc que la dernière manifestation de l'*apartheid* et du point jusqu'auquel ce régime est prêt à aller pour soutenir ce système. En effet, la tribu

blanche d'Afrique du Sud, qui a adopté cette manière de penser, s'est équipée de mécanismes propres à perpétuer la structure de l'*apartheid*. L'*apartheid* est tout ce qu'on veut, mais il n'est pas un développement séparé comme le proclament ses partisans. L'*apartheid*, en réalité, c'est le progrès et le développement des Blancs et l'oppression de tous les autres. C'est une tentative sérieuse en vue d'institutionnaliser la domination blanche en Afrique du Sud.

39. La Guyane estime que cette période de trois ans, si l'on tient compte de l'évolution des événements depuis lors, a été plus que suffisante pour mettre à l'épreuve ces "nouvelles voix" que certains ont cru entendre en octobre 1974. De même, la Guyane ne voit pas comment, s'il était déjà très tard en octobre 1974, il ne serait "pas trop tard" en octobre 1977. De plus, la Guyane ne croit pas qu'après trois ans notre "impatience unanime", dont avait parlé si éloquemment l'ancien représentant de la France, M. de Guiringaud, ait diminué.

40. C'est vrai, de nouvelles voix se sont fait entendre en Azanie. Mais, pour ma délégation, ce ne sont pas les mêmes voix que celles entendues par l'ambassadeur Scali en octobre 1974. Les voix que nous entendons aujourd'hui sont celles des jeunes noirs de ce malheureux pays. Certains, comme Steve Biko, ont été réduits à jamais au silence. Mais beaucoup d'autres continuent de clamer et de faire passer le message de la liberté. Toutes ces voix réunies éclairent le véritable chemin de la liberté. Ces voix à l'unisson représentent la garantie absolue du rétablissement de la dignité parmi les masses opprimées d'Azanie.

41. Comme je l'ai dit lors du débat sur la Namibie à l'Assemblée générale il y a une semaine :

"... les racistes ne changent jamais d'avis de leur propre chef. L'histoire est garante de cette vérité qui s'applique aux relations tant à l'intérieur des sociétés qu'à l'extérieur des frontières nationales. Il faut faire pression sur ceux qui pratiquent le racisme si l'on veut les amener à changer<sup>1</sup>."

Le changement en Afrique du Sud viendra lorsque, à l'appui de la lutte que mène le peuple opprimé d'Azanie, une pression sans merci sera exercée sur Pretoria dans tous les domaines : moral, politique, militaire et économique.

42. Au cours des années, des citoyens inquiets, des organisations non gouvernementales, des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et tous ceux qui font partie du mouvement panafricain ont été actifs à cet égard. Leur travail persistant a beaucoup contribué au déploiement des véritables dimensions de l'*apartheid*; leurs efforts dévoués ont aidé à créer une opinion publique étendue et compréhensive pleinement engagée à l'égard de l'élimination de ce système odieux et détesté qu'est l'*apartheid*. Avant tout, leurs préoccupations humanistes fondamentales, ancrées dans une conviction morale, ont donné à ces citoyens, groupes et Etats la claire perception des remèdes si nécessaires à prendre.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 36<sup>e</sup> séance, par. 37.

43. Le mouvement non aligné, aux côtés de l'Organisation de l'unité africaine, a été à l'avant-garde pour indiquer la voie aux solutions correctes à la tragédie que les racistes d'Afrique du Sud ont imposée au peuple opprimé de ce pays et au défi que ces racistes ont jeté à la communauté internationale. A la réunion des ministres des affaires étrangères du Bureau de coordination des pays non alignés à New Delhi, capitale de votre pays, Monsieur le Président, nous avons réaffirmé notre plein appui au peuple d'Azanie et réitéré notre conviction si souvent exprimée que l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire plier les racistes sud-africains.

44. Il y a eu d'autres expressions collectives. A la réunion au sommet des pays du Commonwealth, tenue à Londres en juin de cette année, les chefs de gouvernement ont reconnu que l'Afrique du Sud joue un rôle central dans la perpétuation des problèmes en Afrique australe. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation à l'égard du danger croissant pour la paix et la sécurité internationales, qui provient notamment de l'intransigeance persistante du régime minoritaire raciste en Afrique du Sud.

45. L'*apartheid* est universellement condamné; personne — sauf les racistes eux-mêmes — ne le défend. La question critique est de savoir quelle action efficace le Conseil de sécurité doit prendre pour accélérer le démantèlement de cette machine qu'est l'*apartheid*, résultat qui est souhaité par la majorité écrasante de la population sud-africaine et de la communauté internationale. Le Conseil doit aujourd'hui faire face à une grave responsabilité : il doit décider quelles mesures il peut prendre au mieux en ce moment pour faire progresser la cause de la liberté en Afrique du Sud.

46. En dernière analyse, il appartient au peuple d'Azanie d'arracher sa liberté aux racistes et de recouvrer sa dignité. Cette tâche est essentiellement la sienne. Les membres de la communauté internationale, individuellement et collectivement, doivent s'acquitter de leurs obligations et faire pression sur le régime de Pretoria et l'isoler. A cet égard, le Conseil doit agir de façon décisive. Il ne doit plus s'incliner devant le chantage des Blancs d'Afrique du Sud. En fait, un engagement à s'engager ne suffit pas.

47. Ayant le courage de se prononcer et s'engageant à agir, le Conseil de sécurité a exercé son autorité en 1968 lorsqu'il a invoqué les dispositions du Chapitre VII de la Charte pour appliquer des sanctions obligatoires contre la Rhodésie du Sud — le Zimbabwe. Aujourd'hui, le Conseil doit faire face à une situation encore plus grave en Afrique du Sud. Il ne doit plus tergiverser; il ne doit plus hésiter devant la porte qui conduit à des actes décisifs. La Guyane demande l'application de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud.

48. Beaucoup de peuples représentés à l'Organisation des Nations Unies oeuvrent de façon résolue pour la prompte réalisation de cet objectif. Les peuples du monde entier aspirent à une telle action — et, parmi eux, la diaspora noire n'est pas la moins importante.

49. Les questions de la liberté et de la dignité humaine sont inscrites depuis longtemps à l'ordre du jour interna-

tional. La Guyane espère que la décision que le Conseil prendra sur la question de l'Afrique du Sud sera instruite par l'exemple de personnes dévouées et par les actes d'hommes d'Etat ayant la maturité voulue pour ne pas choisir d'autre cours que celui de la justice et celui qui requiert le courage fondé sur la conviction.

50. Lorsque l'histoire de cette période sera écrite, elle retiendra les réalisations des peuples qui ont lutté pour les principes qui sont les nôtres et qui les ont défendus fermement, de même qu'elle retiendra l'attitude de ceux qui ont tourné le dos à ces principes sur l'autel des intérêts à courte vue.

51. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

52. **M. MOLAPO** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Une fois de plus, cet éminent conseil est appelé à se pencher sur cette maladie a échappé jusqu'ici aux remèdes que constituent les principes fondamentaux de la Charte ainsi que les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il n'est pas trop tard pour pratiquer une opération radicale afin de débarrasser l'Organisation et la communauté mondiale de cette infection cancéreuse. Il est temps que le Conseil assume ses responsabilités en vertu de la Charte et adopte des mesures qui enterrent à tout jamais ce système vil et inhumain de l'*apartheid*. C'est ce système de l'*apartheid* qui oblige l'Organisation à examiner l'affrontement racial et l'effusion de sang en Afrique du Sud.

53. C'est sans doute le destin qui vous a placé, Monsieur le Président, vous qui êtes un grand fils de l'Inde, à la présidence de cette réunion très importante et historique. C'est, en effet, votre grand dirigeant, le mahatma Gandhi, qui, le premier, a mené une opposition organisée à l'*apartheid* et à la discrimination raciale en Afrique du Sud. C'est l'Inde, votre grand pays, qui a été au premier rang du combat pour le respect des droits fondamentaux de l'homme en Afrique du Sud. C'est l'Inde qui a soulevé la question de l'*apartheid* et de la discrimination raciale à l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons à vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence des délibérations actuelles du Conseil. Nous sommes certains que votre expérience et vos dons diplomatiques bien connus vous permettront de mener ces délibérations à une conclusion heureuse et efficace.

54. Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, les membres du Conseil d'avoir à ma délégation de participer à ce débat.

55. Les courants en tous sens — militaires, politiques et affectifs — qui déferlent actuellement sur l'Afrique du Sud se font l'écho des lamentations de plus en plus fortes nées de cette tragédie humaine bouleversante. Ces lamentations sont celles des 22 millions de Sud-Africains qui se font entendre à l'intérieur des murs de cette imposante institution depuis 20 ans. La tragédie qui crève les yeux des membres du Conseil est celle de l'Afrique du Sud, proie d'une aberration désespérée, mais résolue à provoquer de nouvelles souffrances et de nouvelles effusions de sang et à

troubler l'ordre politique et social. L'écho de ces lamentations devient de plus en plus aigu car les problèmes du racisme et de l'*apartheid* se font de plus en plus pressants depuis 30 ans que l'Organisation des Nations Unies les examine.

56. Le Gouvernement du Lesotho souhaite rappeler à chaque membre du Conseil que l'ONU a été édiflée sur les ruines d'une guerre déclenchée par des hommes victimes des mêmes illusions et de la même folie que celles dont sont victimes les dirigeants du régime raciste d'Afrique du Sud. L'aberration et les illusions de cette minorité la poussent à imaginer que 22 millions de Sud-Africains doivent être condamnés à la prison sans procès, massacrés de sang-froid, privés de leurs droits de l'homme fondamentaux et déracinés par la force de leurs foyers pour aller vivre dans des réserves désolées appelées bantoustans.

57. L'attitude de cette minorité effrayée et qui puise un encouragement dans une tortueuse idéologie religieuse, historique et économique ressemble à bien des égards à celle de la clique irrationnelle qui plongea le monde dans la guerre en 1939. Il faut que le Conseil fasse en sorte que cette nouvelle aberration ne plonge pas le monde dans une autre guerre.

58. Il y a plus de 30 ans que l'attention de l'Organisation est attirée sur les effets de cette odieuse idéologie de l'*apartheid*, alors que des centaines de milliers de Sud-Africains se voyaient chassés des universités en vertu de la loi sur l'éducation bantoue de triste mémoire. Les effets de cette loi, c'est la situation à Soweto, à Mamelodi, à Langa et en d'autres lieux d'Afrique du Sud. Les effets directs sur Langa, Soweto et Mamelodi se traduisent par l'arrivée au Lesotho d'étudiants qui fuient des lois répressives et se réfugient chez nous. Le Lesotho se réjouit du rôle qu'il joue dans ce contexte.

59. Au cours de la même période, l'Afrique du Sud a poursuivi son expérience primitive qui consiste à séparer physiquement, moralement et affectivement les populations d'Afrique du Sud et à en chasser une partie dans les bantoustans. Pendant cette période, alors que l'*apartheid* était appliqué par la force, l'Afrique du Sud n'a jamais respiré librement. Des milliers d'hommes et de femmes ont passé leur vie dans les prisons cauchemardesques d'Afrique du Sud et ont craint que, comme Steve Biko et d'autres, ils ne soient battus à mort par un violent patron. Au Lesotho, pendant toute cette période, nous avons été les témoins conscients de ce système monstrueux et nous avons hérité la force spirituelle, la dignité humaine et la moralité politique qui ont aiguisé notre volonté des lutter contre ce monstre.

60. Mon gouvernement estime que les 30 dernières années de persuasion, et parfois même d'encouragement implicite, de la part de notre organisation doivent être considérées dans la perspective des nouveaux développements en Afrique du Sud. Il faut, du point de vue politique, que la majorité des Africains retrouve avant tout son droit fondamental inaliénable à la liberté de parole, de religion, de mouvement et de rassemblement comme tous les hommes libres de tous les autres pays.



61. Depuis 11 ans, depuis qu'il est Membre de l'ONU, le Lesotho n'a cessé de chercher à sensibiliser la communauté internationale pour lui faire comprendre les dangers que posent le racisme et l'*apartheid*.

62. Les éléments d'opposition noirs en Afrique du Sud sont bâillonnés, et il faut considérer la chose dans le contexte plus large du dessein général du Gouvernement sud-africain de précipiter les Asiatiques et les métis de ce pays dans le courant de la pensée *laager* que professe le South African National Party. Le régime de Pretoria a pris ces mesures radicales dans le cadre d'un nouveau programme politique sur lequel M. Vorster entend s'appuyer pour solliciter les voix des électeurs blancs. Il envisage de réviser la Constitution de l'Afrique du Sud pour donner des droits politiques symboliques aux Asiatiques et aux métis, l'idée étant de saper leur contribution aux mouvements de résistance.

63. Mais, même en vertu de la nouvelle Constitution, les Blancs d'Afrique du Sud auront toujours une voix prépondérante tandis que les Noirs iront dans des réserves misérables, qui sont aussi des réserves de main-d'oeuvre à bon marché. Les mesures radicales prises par le régime sud-africain ne sont que les prémisses d'actes plus graves encore. M. Vorster recherche le mandat des Blancs pour pouvoir défier encore davantage l'Organisation des Nations Unies et ses résolutions et pour imposer des mesures plus implacables encore à la majorité noire déjà opprimée.

64. Les Noirs d'Afrique du Sud ont souffert pendant des années du double anachronisme historique de la supériorité raciale et de l'oppression des minorités. Mon gouvernement a averti la communauté internationale, il y a des années déjà, que les chances d'une solution pacifique allaient s'amenuisant et que si elles disparaissaient il s'ensuivrait un affrontement racial et une effusion de sang.

65. Les provocations récentes de l'Afrique du Sud — j'entends par là le massacre de prisonniers comme Biko, l'emprisonnement de Qoboza et de 50 autres dirigeants africains, l'interdiction d'organisations noires et de journaux noirs — doivent pousser le Conseil de sécurité et la communauté internationale à prendre des décisions en vue de punir ce régime. Il est regrettable que la communauté mondiale ait permis aux dirigeants minoritaires racistes de Pretoria d'imposer avec arrogance et intransigeance des mesures aussi pénibles au peuple innocent d'Afrique du Sud. Il est aussi regrettable que l'Afrique du Sud ait, par ses actes, provoqué des répercussions dans les pays africains indépendants voisins tels que le mien.

66. Il importe que le Conseil réfléchisse à la déclaration que mon premier ministre, M. Leabua Jonathan, a faite dès 1972 et dans laquelle il déclarait qu'à moins de trouver une solution négociée pacifique aux problèmes de l'*apartheid* et de la discrimination raciale en Afrique du Sud, et cela de toute urgence, le monde se trouverait en face d'une situation dangereuse marquée par la violence. Nous savons tous que c'est le régime sud-africain qui a intensifié sa violence contre les Sud-Africains. Ce ne sont pas les masses noires opprimées qui sont à l'origine de ces mesures. Ces masses sont simplement obligées de prendre les armes pour se défendre. Chaque fois qu'un membre permanent du

Conseil de sécurité émet un veto sur la question de l'Afrique du Sud, le régime raciste et ses collaborateurs s'en réjouissent car un veto représente pour eux un signe d'approbation et d'encouragement à la politique raciste d'*apartheid*.

67. L'Afrique du Sud se pose en pays harcelé, en butte à un monde de nations hostiles qui s'apprêtent à l'attaquer à la première occasion. Mais les derniers événements démontrent que c'est tout le contraire. Nous sommes en présence d'un pays résolu à violer tous les principes moraux tenus pour sacrés par toutes les sociétés civilisées. Non, le monde ne s'apprête pas à attaquer l'Afrique du Sud; c'est l'Afrique du Sud qui dit : "Au diable le reste du monde".

68. Le problème que pose l'*apartheid* est peut-être théorique pour certains membres du Conseil; pour nous, en revanche, au Lesotho, c'est un problème très réel. Chaque fois qu'il y a un massacre en Afrique du Sud, que ce soit à Carletonville, à Sharpeville ou à Soweto, le Lesotho doit mettre à jour ses statistiques portant sur le nombre de veuves et d'orphelins; il doit creuser de nouvelles tombes. En raison de notre situation géographique, il n'est pratiquement aucune décision politique ou économique de l'Afrique du Sud qui n'ait sur nous des conséquences directes ou indirectes. Ai-je besoin d'ajouter que toute action concertée de la part de la communauté internationale contre l'Afrique du Sud aurait des répercussions tout aussi réelles pour nous ?

69. Le Gouvernement sud-africain a créé un mythe pour tenter de justifier sa politique barbare et ses défenseurs en ont créé un autre pour essayer d'entraver toute action punitive de la part de la communauté internationale contre la discrimination raciale.

70. En ce qui concerne le premier de ces mythes, l'Afrique du Sud se pose en dernier bastion de la démocratie occidentale et du "monde libre" contre les empiétements du "communisme" sur le continent africain. En temps normal, nous aurions simplement ignoré les tentatives de prosélytisme de l'Afrique du Sud, n'y voyant que les fantaisies d'esprits malades. Malheureusement, le Gouvernement sud-africain semble avoir réussi, ne serait-ce que partiellement, à faire croire au monde occidental qu'il y a une menace "communiste" sur ce continent.

71. A ceux que l'Afrique du Sud a abusés nous dirons simplement qui sont censés être ces prétendus communistes : ce sont les enfants de 8 et 9 ans qui ont été brutalement tués à Soweto, ou encore des organisations comme le Christian Institute of Southern Africa. Faut-il vous rappeler que le Gouvernement sud-africain voudrait même nous faire croire que le communisme a le soutien de quelques membres du Congrès des Etats-Unis qui voudraient la destruction de ce pays ?

72. Le second mythe est imputable aux défenseurs de l'*apartheid* qui, tout en condamnant le système, affirment que des mesures correctives n'auraient pas l'effet souhaité parce que les victimes de l'*apartheid* seraient les premières touchées. Rien n'est plus contraire à la vérité. Les populations d'Afrique du Sud, qui souffrent quotidiennement, sont certainement prêtes à poursuivre leur résistance pen-

dant quelque temps encore afin de se débarrasser une fois pour toutes du fléau de l'*apartheid*. Les défenseurs de l'*apartheid* le détestent, mais ils aiment les bénéfices qu'ils en retirent. Ils sont comme ceux qui aiment beaucoup manger de la viande mais ne peuvent supporter la vue des abattoirs.

73. Ma délégation espère que le Conseil, finalement, ne se laissera pas abuser par tous ces tours de passe-passe.

74. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Avant de présenter les quatre projets de résolution, j'aimerais, au nom de mes collègues africains au Conseil de sécurité, demander formellement que le texte de la Déclaration de Lagos pour l'action contre l'*apartheid* soit distribué comme document officiel du Conseil. J'attends votre décision, Monsieur le Président, avant de continuer.

75. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de Maurice a proposé que le texte de la Déclaration de Lagos pour l'action contre l'*apartheid* soit distribué comme document du Conseil de sécurité. S'il n'y a pas d'objections, nous en déciderons ainsi [voir S/12426].

76. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis reconnaissant aux membres du Conseil d'avoir accédé à ma demande.

77. Monsieur le Président, je voudrais une fois de plus différer mes compliments adressés à la présidence pour une occasion plus appropriée, lorsque je parlerai sur le fond de la question qui nous préoccupe.

78. A ce stade, je voudrais simplement rappeler aux membres du Conseil qu'ils demeurent saisis des quatre projets de résolution présentés conjointement par Maurice et mes collègues africains du Conseil, à savoir le Bénin et la Jamahiriya arabe libyenne, et qui ont été déposés au Conseil le 29 mars dernier. Ils figurent dans les documents S/12309 à S/12312. Nous savons tous dans quelles circonstances ces quatre projets n'ont pas à l'époque été mis aux voix. Aujourd'hui, quelque sept mois plus tard, les membres africains du Conseil ont mis à jour ces quatre projets et j'aimerais maintenant appeler l'attention des membres du Conseil sur les textes révisés de ces projets, qui ont été distribués sous les cotes S/12309/Rev.1 à S/12312/Rev.1.

79. Je présenterai tout d'abord le document S/12309/Rev.1. Nous avons ajouté quelques mots au troisième alinéa du préambule. Le nouvel alinéa se lit comme suit :

"*Gravement préoccupé* par les informations faisant état de la torture de prisonniers politiques et du décès d'un certain nombre de détenus," — et c'est ici que nous avons ajouté quelques mots — "ainsi que par la vague croissante d'actes de répression à l'encontre de particuliers, d'organisations et d'organes d'information depuis le 19 octobre 1977".

En ce qui concerne le paragraphe 3 du dispositif, nous avons ajouté un nouvel alinéa d qui se lit comme suit :

"Lève les interdictions frappant les organisations et les organes d'information opposés à l'*apartheid*".

Dans le dernier paragraphe du dispositif, le paragraphe 6, la date a été changée et on doit lire maintenant "17 février 1978".

80. En ce qui concerne le projet de résolution S/12310/Rev.1, il y a un changement de date dans le paragraphe 4 du dispositif; la nouvelle date est "17 février 1978".

81. Je passe maintenant au document S/12311/Rev.1. Nous avons ajouté deux alinéas dans le préambule, après le quatrième alinéa. Le premier alinéa nouveau se lit comme suit :

"*Prenant note* de la Déclaration de Lagos pour l'action contre l'*apartheid*".

Le deuxième alinéa nouveau, qui suit immédiatement, se lit ainsi :

"*Gravement préoccupé* par le fait que l'Afrique du Sud est sur le point de fabriquer des armes nucléaires".

Nous avons ajouté un nouveau paragraphe 2 dans le dispositif. Il se lit comme suit :

"*Demande* à tous les Etats de prendre des mesures pour révoquer les arrangements contractuels avec l'Afrique du Sud et toutes les licences actuellement accordées à l'Afrique du Sud qui ont trait à la fabrication et à l'entretien d'armes, de munitions de tous types et de matériel et de véhicules militaires".

Les autres paragraphes seront naturellement renumérotés. Dans le nouveau paragraphe 4, la date est maintenant "1<sup>er</sup> avril 1978" et, dans le nouveau paragraphe 5, "1<sup>er</sup> mai 1978".

82. J'en viens maintenant au document S/12312/Rev.1. L'alinéa a du paragraphe 1 du dispositif a été quelque peu modifié; nous avons ajouté les mots "ou crédits à l'exportation et à l'importation". Cet alinéa se lit donc comme suit :

"De s'abstenir de tous investissements, prêts ou crédits à l'exportation et à l'importation en faveur du régime raciste sud-africain ou de sociétés enregistrées en Afrique du Sud".

La date figurant au paragraphe 3 du dispositif a été modifiée et se lit maintenant "1<sup>er</sup> avril 1978". On a également remplacé la date figurant au paragraphe 4 par "1<sup>er</sup> mai 1978".

83. Telles sont les modifications et mises à jour que nous avons effectuées.

84. Les membres africains du Conseil souhaitent que ces quatre projets de résolution soient mis aux voix le plus tôt possible, de préférence demain matin.

85. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. J'ai pris note de ce qu'a dit le

représentant de Maurice, à savoir qu'il souhaiterait que l'on vote dès demain matin. Pour ma part, je ne partage pas sa préférence, car je ne crois pas que tous les membres du Conseil aient eu l'occasion de prendre la parole. Il y a également quelques non membres du Conseil qui ont manifesté le désir de prendre la parole. Comme on le sait, le Conseil procédera demain après-midi à l'examen de la question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, comme cela avait été convenu préalablement. Donc, personnellement, je serais en faveur de ne pas avoir de séance demain matin afin de donner l'occasion aux membres du Conseil de procéder à des consultations officieuses sur les projets de résolution dont nous sommes saisis ou sur toutes autres propositions dont ils souhaiteraient discuter.

86. Si les membres du Conseil sont d'accord, nous ne nous réunirons pas demain matin mais demain après-midi à 15 heures, comme cela avait été convenu, et la prochaine

séance du Conseil consacrée à l'examen de la question de l'Afrique du Sud aura lieu vendredi matin, à 10 h 30.

87. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis certain que les membres africains du Conseil souhaitent coopérer avec vous; puisque vous avez laissé entendre que quelques membres du Conseil n'avaient pas encore pris la parole et qu'il pourrait y avoir des consultations, pourriez-vous nous dire si d'autres membres du Conseil ont exprimé le désir soit de parler soit d'avoir des consultations avec les membres africains ?

88. Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pour autant que je sache, nous aurons quelques orateurs vendredi matin; trois se sont déjà fait inscrire et je m'attends à ce qu'il y en ait d'autres.

*La séance est levée à 17 h 15.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---